

AJ Pénal

ACTUALITÉ JURIDIQUE PÉNAL

Dossier

183 LES 10 ANS DE LA PRÉSUMPTION DE BLANCHIMENT

199

Psychologues de la Justice : état des lieux
et perspectives

Christophe Prat et Olivier Vanderstukken

208

Géolocalisation en temps réel d'un téléphone :
sauvetage d'une preuve illicite

Étienne Vergès

229

Sécurité, que de crimes on commet en ton nom !

Frédéric Debove

Lefebvre Dalloz

DA||LOZ



Version numérique incluse*



177 Éditorial

**Anticorruption : la France ne se conforme pas suffisamment
aux recommandations du GRECO**
par Maud Léna

180 Au fil du mois

Enquête sur la récidive et le retour en prison des agresseurs sexuels
par Philine Mekerri.....180

Billet littéraire
Ferdinand von Schirach, *Coupables*, Gallimard, 2014, Folio
par Jean-Baptiste Thierry.....181

183 Dossier LES 10 ANS DE LA PRÉSUMPTION DE BLANCHIMENT



La présomption de blanchiment en droit pénal français
par Haritini Matsopoulou.....184

La mise en œuvre de la présomption de blanchiment
par Chantal Cutajar.....187

La présomption de blanchiment en droit pénal comparé
par Raphaële Parizot.....191

**La présomption de blanchiment : quelle réception
en pratique ?**
par Éric Dezeuze, Nicolas Barret, Sarah Olivier et Marc Segonds194

199 Pratiques

Psychologues de la Justice : état des lieux et perspectives
par Christophe Prat et Olivier Vanderstukken.....199

Les fouilles en procédure pénale
par Thomas Lebreton.....203



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.
Retrouvez également vos revues en version feuilletable sur Dalloz-Revues.fr.

208 Jurisprudence

CRIM. 27 FÉVRIER 2024, N° 23-81.061 Géolocalisation en temps réel d'un téléphone : sauvetage d'une preuve illicite par Étienne Vergès.....	208	
CRIM. 13 MARS 2024, N° 22-83.689 Un revirement jurisprudentiel prévisible : l'application de l'abus de confiance aux immeubles par Lucette de Gentili	212	
Infractions		
ABUS DE CONFIANCE		
Abus de confiance : détournement par omission de restitution Crim. 13 déc. 2023, n° 23-80.246 par Camille Salaün.....		216
CRIME CONTRE L'HUMANITÉ		
Après Poutine, deux de ses chefs militaires font l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI CPI, Chambre préliminaire, 5 mars 2024 par Ghislain Poissonnier		217
PROXÉNÉTISME		
Concubin ou assistant ? Éclairages sur l'élément matériel du proxénétisme TJ Nanterre, jugement correctionnel, 14 nov. 2022 par Julia Delannoy.....		218
Procédure pénale		
JUSTICE PÉNALE DES MINEURS		
Nullité de la garde à vue d'un mineur pour défaut d'information de l'adulte approprié désigné Paris, pôle 3, ch. 6, 23 nov. 2023, n° 23/04684 par Charlotte Tenenhaus.....		220
Le retard de l'avis au représentant légal d'un mineur placé en garde à vue doit être justifié par des actes d'enquête TJ Paris, juge des enfants, 6 janv. 2023, n° parquet 22287000760 par Solène Debarre ...		221
PERQUISITION		
Lettres et l'annulant Crim. 13 févr. 2024, n° 23-82.950 par Éloi Clément.....		223
QUALITÉ À AGIR EN NULLITÉ		
Auditions de salariés par l'inspection du travail : l'employeur ne peut s'inquiéter de leur consentement Crim. 16 janv. 2024, n° 22-84.243 par Emmanuel Gouesse.....		225
SAISIES SPÉCIALES		
Saisie sans dépossession : précisions sur la notion de tiers pouvant être entendu par la chambre de l'instruction Crim. 7 févr. 2024, n° 23-84.277 par Florian Engel		226
Peine et exécution des peines		
CONFISCATION		
Confiscation d'un bien grevé d'une clause de réserve de propriété : une peine n'affectant pas la créance du tiers propriétaire Crim. 28 févr. 2024, n° 22-86.392 par Samy Douider		227

229 Déontologie de la sécurité

Sécurité, que de crimes on commet
en ton nom !
Chronique de déontologie de la sécurité n° 10
par Frédéric Debove

Note à l'attention des auteurs

Les contributions proposées à l'AJ pénal sont adressées par courrier électronique (m.tena@lefebvre-dalloz.fr). Les articles des dossiers et pratiques comprennent environ 20 000 signes, espaces et notes comprises et les notes de jurisprudence n'excèdent pas 8 000 signes. Une réponse est apportée aux auteurs le plus rapidement possible, après avis du comité scientifique.